



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Plans

Question écrite n° 12141

Texte de la question

M Emile Koehl demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, de lui préciser le contenu des deux objectifs prioritaires du 10^e Plan (1989-1992), à savoir, l'emploi et l'Europe. Certes, dès le 8^e Plan, un objectif chiffre de croissance avait été abandonné au profit d'une planification « stratégique » car les prévisions quantitatives de croissance devenaient trop aléatoires du fait que notre croissance dépend largement d'un environnement international de plus en plus instable. Comment le Commissariat au Plan procédera-t-il pour déterminer dans un univers incertain des priorités et des choix en termes qualitatifs ?

Texte de la réponse

Reponse. - Le planificateur doit désormais s'adapter à un univers incertain. Cette évolution, qui mérite d'être rappelée, s'est opérée progressivement au fur et à mesure de la prise de conscience de l'ampleur des mutations de l'économie mondiale au début de la décennie soixante-dix. L'honorable parlementaire rappelle l'abandon d'un objectif chiffre de croissance dès le VIII^e Plan. Cet abandon se comprend d'autant mieux que le VII^e Plan, couvrant la période 1976-1980, avait fait l'objet d'un réexamen à mi-parcours afin de tenir compte d'une évolution de l'environnement international moins favorable que celle initialement prévue, et se traduisant par « un durcissement de la contrainte extérieure ». Il s'agissait alors, dans les travaux menés en 1978, d'apprécier les conséquences de ce durcissement de la contrainte extérieure sur la croissance, l'emploi, l'inflation et le financement de la protection sociale. Le planificateur a tiré les conséquences de ces difficultés lors de la préparation du VIII^e Plan qui devait couvrir la période 1981-1985. Il n'a plus alors semblé possible d'associer une seule projection macro-économique au Plan. Ainsi quatre scénarios avaient été conçus à l'époque pour l'horizon 1985. Ils se différençaient par les hypothèses faites à la fois sur l'environnement international, au premier chef sur le prix du pétrole et sur le mode de régulation interne. Les délais extrêmement rapides de préparation du Plan intermédiaire couvrant les années 1982 et 1983 n'ont pas permis d'effectuer des travaux quantitatifs simulant la politique économique préconisée dans ce Plan. Par contre, le caractère aléatoire de l'environnement international a clairement marqué la préparation du IX^e Plan. Cela est apparu dans les travaux quantitatifs, préparatoires dans lesquels trois configurations alternatives de l'économie mondiale ont été retenues. Il s'est agi d'une approche beaucoup plus riche que pour la préparation du VIII^e Plan, grâce à l'exploitation des travaux menés par le centre d'études prospectives et d'information internationales. La prise en compte par le planificateur du caractère aléatoire de l'environnement international se retrouve aussi dans la définition de certains des indicateurs macro-économiques de suivi du IX^e Plan. En effet, les indicateurs concernant la croissance, l'inflation et l'emploi définissaient tous des objectifs relatifs à la situation des partenaires européens (cf. rapport de J-P Balligand sur le projet du Xe Plan, p 13). Le changement de la démarche planificatrice du Xe Plan, avec la rédaction préalable d'une esquisse présentée par le Gouvernement, a conduit à modifier l'approche des travaux quantitatifs associés à sa préparation. Un groupe d'experts des questions macro-économiques a été constitué, réunissant pour la première fois des membres de l'administration, des instituts indépendants et des représentants de la Commission de Bruxelles. Ces experts ont simulé avec les modèles économétriques français les conséquences de la stratégie macro-économique retenue

par l'esquisse de Plan en retenant des hypotheses d'environnement international proches de celles fixees par la Commission de Bruxelles. Les delais particulierement brefs de preparation du Xe Plan n'ont pas permis de confectionner des scenarios d'environnement international alternatifs ; mais la sensibilite des resultats aux principales variables de l'environnement international a ete testee. Ces travaux montrent que la strategie macro-economique du Plan compatible avec la construction europeenne (alignement de l'inflation francaise vers la meilleure performance europeenne, tenue du franc au sein du SME) permet d'arreter la progression du chomage. Ce resultat n'est evidemment pas suffisant en soi ; c'est la raison pour laquelle le Xe Plan precise que la reconquete progressive d'un haut niveau d'emploi doit s'appuyer non seulement sur une croissance competitive mais egalement sur une croissance plus riche en emplois. Les mecanismes de cet enrichissement, par nature micro-economique, n'ont pas pu faire l'objet d'une evaluation au sein du groupe Perspectives macro-economiques ; toutefois, il convient de noter que les meilleures performances obtenues a l'etranger en matiere d'emploi le sont notamment grace a la capacite d'enrichir le contenu en emploi de la croissance. Reconquerir un haut niveau d'emploi et construire l'Europe ne constituent pas des objectifs independants. C'est precisement parce que les interdependances entre la France et ses partenaires deviennent de plus en plus fortes qu'il n'est concevable de surmonter le probleme du chomage que dans le cadre d'une croissance europeenne forte favorisee par l'integration des economies qui la composent. Certes, dans la mesure ou nous dependons de nos partenaires, nous ne pouvons seuls fixer des objectifs rigides. Il n'est pas possible de fixer un objectif d'emploi independamment de la croissance europeenne, ni de fixer des objectifs quantitatifs en matiere d'harmonisation fiscale sans savoir ce que sera la position de nos partenaires. Nous ne sommes pas pour autant sans reperes. L'objectif du Xe Plan est ainsi de fixer le cap de l'economie francaise en identifiant les objectifs majeurs : la reconquete d'un haut niveau d'emploi et la construction de l'Europe, et en identifiant les priorites qu'il convient de respecter pour atteindre ces objectifs. Par exemple, aligner notre hausse des prix sur la meilleure performance europeenne, investir a un rythme double de celui de la croissance, reconquerir progressivement nos parts de marche sont autant de priorites clairement identifiees pour stimuler la croissance et donc l'emploi. Stabiliser les charges sociales a la charge des entreprises, voire les allonger pour les emplois les moins remuneres, est une orientation propre a accroitre le contenu en emploi de la croissance. En erigeant en premiere priorite les mesures fiscales permettant la liberation totale des mouvements de capitaux au 1er juillet 1990, et en prevoyant l'harmonisation de la TVA, le Xe Plan enonce clairement des priorites favorisant la construction europeenne. Ainsi, le caractere incertain de l'environnement international ne s'oppose nullement a l'identification d'objectifs ni a la determination de priorites pour les atteindre ni au suivi de la mise en oeuvre de ces priorites ; il rend seulement difficile de programmer l'echelonnement annee par annee des moyens qui pourront etre mis en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Koehl](#) 

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12141

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : plan

Ministère attributaire : plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1877